

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Emmanuel Deschênes	1.1 Maire	9 582	4 376	3 791	1 895
Pierre Tremblay	1.2 Maire	4 791	2 188		
Sylvie Bolduc	1.3 Conseiller	10 223	4 670		
Mathieu Bouchard	1.4 Conseiller	7 242	3 309		
Michel Crevier	1.5 Conseiller	7 242	3 309		
Mario Desmeules	1.6 Conseiller	7 242	3 309		
Diane Tremblay	1.7 Conseiller	7 242	3 309	2 671	1 335
Évelyne Tremblay	1.8 Conseiller	7 242	3 309		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).